

Cartographie de l'occupation du sol à haute résolution

Aperçu de la carte



Méthodologie appliquée

Cette carte est obtenue par interprétation des données LIDAR (*Laser Imaging Detection And Ranging*) datant de 2023, mises à disposition par la commune de Nyon. Ces données se matérialisent sous la forme d'un nuage de points classifiés répartis de manière irrégulière dans l'espace et qui permettent de modéliser le territoire en 3D avec une densité spatiale élevée (15-20 points / m² en moyenne). Chaque mesure possède des coordonnées X, Y, Z très précises et est mise en classe selon une classification prédéfinie qui renseigne sur la nature des objets mesurés.

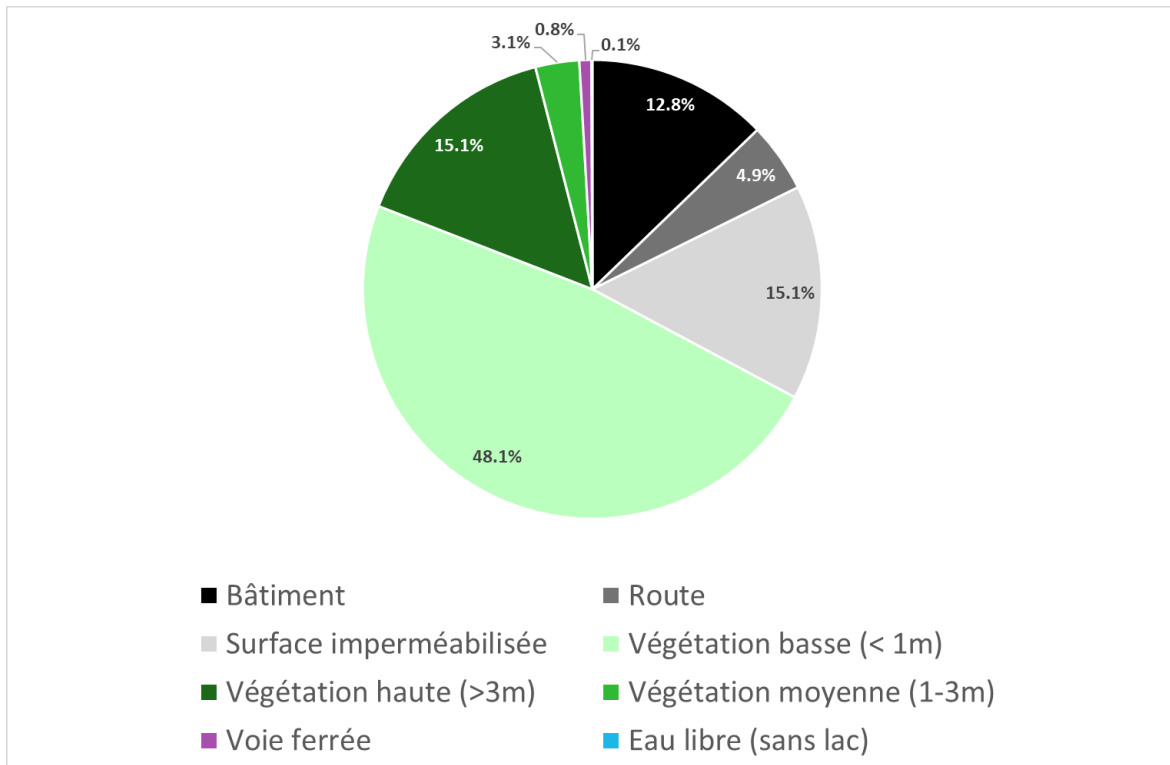
La carte obtenue représente l'occupation du sol avec une résolution de 10 cm. Dix classes d'occupation du sol ont été distinguées :

- **Bâtiment** : toute surface construite incluant ou non des fondations.
- **Routes** : toute surface dédiée à la circulation routière présentant un revêtement imperméable type bitume.
- **Surface imperméabilisée** : toute surface autre que les routes présentant un revêtement imperméable type béton, enrobé bitumineux, etc. ou « semi-perméable » de type EPDM (Etylène-Propylène-Diène Monomère) ou gravier stabilisé.
- **Voies ferrées** : toute surface dédiée à la circulation ferroviaire.
- **Végétation basse (< 1m)** : cette catégorie regroupe l'ensemble des surfaces végétalisées de manière temporaire (surfaces agricoles) et permanente (parcs urbains) dont la hauteur de végétation est inférieure à 1m.
- **Végétation moyenne (1-3m)** : cette catégorie regroupe l'ensemble des surfaces végétalisées de manière permanente dont la hauteur de végétation est comprise entre 1m et 3m.
- **Végétation haute (> 3m)** : cette catégorie regroupe l'ensemble des surfaces végétalisées de manière permanente dont la hauteur de végétation est supérieure à 3m.
- **Eau libre** : toute surface en eau naturelle (cours d'eau, étang) et artificielle (piscine).

A noter que la présence ou non de construction souterraine n'a pas été prise en compte pour la réalisation de cette carte. Seul le revêtement de surface ainsi que le végétation apparente sont renseignés.

Statistiques territoriales

Le graphique suivant indique les proportions surfaciques des classes d'occupation du sol :



Le tableau suivant précise les surfaces associées à chaque classe d'occupation du sol :

Occupation du sol	%	Surface (ha)
Bâtiment	12.8 %	86.95
Route	4.9 %	33.32
Surface imperméabilisée	15.1 %	103.00
Végétation basse (< 1m)	48.1 %	327.30
Végétation haute (>3m)	15.1 %	102.73
Végétation moyenne (1-3m)	3.1 %	21.05
Voie ferrée	0.8 %	5.78
Eau libre (sans lac)	0.1 %	0.424136

Ainsi sur Nyon :

- 48% de l'emprise communale est occupée par de la végétation basse (hauteur de végétation inférieure à 1 m). Il s'agit essentiellement **des surfaces agricoles en grandes cultures** et des **espaces verts urbains**.
- 15% de l'emprise communale est occupée par des surfaces imperméabilisées qui correspondent essentiellement aux **trottoirs, zones de stationnement** et **places urbaines minéralisées**.
- 15% de l'emprise communale est occupée par de la végétation haute (hauteur supérieure à 3m). Il s'agit des **surfaces arborées urbaines et forestières**.
- 13% de l'emprise communale est occupée par du bâti.
- 5% de l'emprise communale est occupée par des routes.
- 3% de l'emprise communale est occupée par de la végétation moyenne (hauteur de végétation comprise entre 1m et 3m). Il s'agit essentiellement des **haies urbaines** que l'on retrouve dans la zone villas.
- Les voies ferrées et les eaux libres (lac exclu) occupent moins d'1% de l'emprise communale.

NB : La couche au format RASTER comporte un unique champ appelé « DN » composé de valeurs décimales. La correspondance entre ces valeurs et les classes d'occupation du sol est indiquée dans le tableau suivant.

DN	Occupation du sol
0	Bâtiment
43	Eau libre
51	Végétation haute (>3m)
79	Voie ferrée
111	Route
135	Végétation moyenne (1-3m)
187	Végétation basse (< 1m)
191	Surface imperméabilisée